

Dans ses grandes lignes le document se résume à ceci: D'après le chiffre des stocks de pommes de terre entreposées au Canada le 1^{er} avril, il semblerait que si les ventes se maintiennent à peu près au même niveau qu'en 1953, il y aura un marché pour la plus grande partie des pommes de terre qui restent dans l'Est canadien. Les stocks, moins les ventes faites en 1953 dans les provinces Maritimes, moins la semence destinée à l'ensemencement du printemps probablement sur une étendue réduite, moins la tare prévue, seront très faibles s'il en est vers le 30 juin, car il ne devrait plus alors rester de pommes de terre de 1953 dans l'Est canadien. Dans l'Île du Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, les offices ont établi des programmes visant à assurer la vente méthodique des pommes de terre pendant tout le reste de la saison. Au Nouveau-Brunswick on a mis en vigueur, pour ce qui est du producteur, un régime de contingentement. Il y aura sans doute bien des plaintes, vu que chaque producteur estimera que ses pommes de terre devraient avoir la plus grande priorité, mais le gouvernement est d'avis que c'est là une question à être réglée par les offices qui en sont chargés dans les provinces respectives et il n'a pas l'intention d'intervenir.

Cela revient à dire que les offices institués à cette fin écoulent, croyons-nous, les pommes de terre d'une façon raisonnable. Si cette déclaration ne fournit pas les chiffres exacts qu'on a demandés, elle rend compte des résultats, savoir, que l'Île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick ne mettent pas cette année sur le marché une quantité de pommes de terre plus considérable que l'an dernier et que si les ventes, d'ici au 30 juin, sont aussi bonnes que celles de l'an dernier, l'écoulement des pommes de terre sera satisfaisant.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est).

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

Services généraux—

129. Administration centrale, \$315,090.

M. le président: Les honorables députés trouveront le crédit en cause à la page 21 du Livre bleu et le détail des affectations à la page 187.

M. Pearkes: Le ministre se propose-t-il de formuler une déclaration?

L'hon. James Sinclair (ministre des Pêcheries): Je pourrais formuler une déclaration maintenant ou présenter quelques observations lors de l'appel de chaque crédit. Les honorables députés aimeraient peut-être que

je leur fasse un bref résumé de ce qui s'est passé l'an dernier. Nous pourrions ensuite entreprendre notre examen.

M. Pearkes: Il serait utile, je crois, que le ministre formule une déclaration.

L'hon. M. Sinclair: Il convient peut-être de commencer, à titre de renseignements pour les nouveaux députés, par quelques brèves explications sur le partage de la compétence en ce domaine entre le ministère fédéral des Pêcheries et les ministères provinciaux des Pêcheries vu que certains députés semblent ne pas être trop sûrs à cet égard. La constitution accorde au gouvernement fédéral pleine autorité en matière de pêcheries mais, avec les années, nous en sommes venus avec les provinces à des ententes très satisfaisantes qui leur confient le domaine de la pêche sportive, qui présente pour les provinces une importance capitale pour ce qui est des loisirs et du tourisme, et nous nous occupons de la pêche commerciale, surtout sur les deux littoraux. Le gouvernement fédéral élabore tous les règlements relatifs à la pêche, même en ce qui a trait au sport de la pêche dans les provinces, et, bien entendu, nous nous occupons des recherches scientifiques et de l'inspection du poisson lorsqu'il s'agit de commerce interprovincial ou d'envois à l'étranger.

L'an dernier, lorsque la Chambre a été saisie de nos crédits, ce qui nous préoccupait le plus c'étaient les marchés car la demande était passablement réduite, situation qui influait sur l'industrie et les pêcheurs. Au Canada, nous avons à portée de la main deux des plus grandes pêcheries au monde. Nous produisons beaucoup plus que nous ne pouvons consommer; c'est pourquoi nous exportons effectivement de 75 à 85 p. 100 de nos prises. C'est dire que notre industrie de la pêche peut être très facilement atteinte par la fluctuation des prix ou de la demande sur le marché d'exportation.

L'an dernier, nous avons un excédent d'environ un million de caisses de saumon sur la côte du Pacifique. Le saumon est notre produit qui a le plus de valeur. L'an dernier la pêche a rapporté aux pêcheurs environ 47 millions de dollars. Outre cet excédent, nous envisagions une mise en conserve très considérable pendant la saison courante de pêche au saumon.

M. Macdonnell: Quel en serait le pourcentage?

L'hon. M. Sinclair: Environ le tiers de la valeur globale de toutes les pêcheries du Canada; je parle du saumon de la côte du Pacifique.

La Chambre se souvient sans doute que nous avons éprouvé beaucoup de difficulté